

## CTR En douane, de l'amateurisme à la malveillance, il n'y a qu'un pas...

Le 8 février devait se réunir le Comité Technique de Réseau suite à la seconde convocation de l'administration (la première ayant été boycottée). Pour rappel ce comité technique devait traiter d'un sujet on ne peut plus important, à savoir les effectifs et leurs répartitions à l'échelle nationale. Le sujet sous-jacent était donc les fermetures de bureaux et de brigades, corollaires du PSD...

Car oui, pour ceux qui n'auraient pas lu la prose syndicale des dernières semaines, tout l'encadrement depuis le secrétaire d'Etat jusqu'aux directeurs préparent la mise en place du PSD. Nous pensons depuis 4 ans maintenant que le PSD est inutile, dangereux, et contre productif !!! Nous pensons qu'avec les événements de l'année 2015 et la volonté de renforcer la protection des citoyens notamment aux frontières, le PSD n'avait plus de raison d'être.

Nous ne comprenons donc pas cet attachement de notre direction à un plan caduque et inepte. Notre directrice agit avec son plan comme un enfant avec la vieille couverture moisie qui lui sert de doudou. Elle ne veut pas s'en défaire, elle le cache, fait comme si il n'existait plus, avant de le ressortir d'une poche de derrière avec un sourire fier. Mais, comme cette vieille couverture, elle ne l'assume pas à l'extérieur, elle ne veut pas la montrer en public...

Sauf que le jour du CTR, il fallait bien dévoiler le PSD aux représentants des personnels. Et là le cirque a commencé... Il existe pourtant des règles (quelques lois et décrets...) pour ce genre d'instance qui précisent que les représentants du personnel doivent recevoir les documents au minimum 10 jours avant la réunion de manière à les étudier correctement, à pouvoir se renseigner sur les impacts... Les documents fournis étaient très en dessous des nos attentes, à savoir aucune répartition du personnel par résidence, aucune cartographie des fermetures !!! Rien qui nous permette de contre-argumenter. Sauf que le jour même, vos représentants ont demandé à ce que leur soient fournis les vrais documents, ceux qui allaient poser problème...

***Tout en refusant de siéger (voir la déclaration intersyndicale à ce sujet), nous avons réussi à extorquer 4 documents que la Directrice comptait nous dévoiler le jour même.***

**Le premier** reprend la liste des bureaux ayant à traiter des PDU, quasiment tous, pour voir l'impact potentiel de la mise en place de la direction des grands comptes. Bref, la liste des bureaux de douane... sans intérêt.

**Le second** indique la répartition des effectifs par action. Document très (trop) synthétique, mais qui en dit long sur les (mé)connaissances en matière douanière de nos dirigeants.

Lorsque par un simple calcul, nous leur expliquons que tous les renforts sont concentrés sur le pôle d'action 1, c'est à dire la surveillance, ils sont tombés des nues... "Qui vous a dit cela ?" Et bien ni plus ni moins que ceux qui ont créé les intitulés des actions avec leurs définitions... c'est à dire ces mêmes personnes qui nous posent maintenant la question.

**Le troisième** est un casus belli... il liste pour la première fois les bureaux, brigades et recettes qui vont fermer au cours de l'année 2016... Oui car ce n'est qu'un début, mais un début en fanfare. Aux 22 recettes régionales qui seront remplacées par des recettes inter-régionales, s'ajoutent 13



bureaux et recettes locales ainsi que 15 brigades. Soit en tout 40 structures condamnées. La direction générale cache les chiffres sous des vocables euphémiques.

les recettes régionales seront remplacées par des recettes inter-régionales qui entraîneront la création de 10 structures. Ce ne sont pas des créations, mais un changement d'appellation, vu que dans les mêmes bureaux il y avait déjà des recettes régionales. Par contre les autres recettes régionales, elles, ferment bel et bien, avec un impact important en terme d'effectifs.

Des brigades seront fusionnées...de qui se moque-t-on ? quand 2 brigades distantes de 190 kilomètres fusionnent cela s'appelle une double fermeture !!! en moyenne les fusions se font sur des distances de 40 km. Pour la directrice cela doit paraître peu, mais les agents ne vivent pas forcément sur leurs lieux de travail et de ce fait l'éloignement de leur nouvelle résidence administrative pourrait bien être rédhibitoire. Et que dire des fermetures assumées, celles qui créent des déserts, et vont envoyer nos collègues travailler à des heures de chez eux !!



**Nous ne parlons là que de l'année 2016 !!!**

C'est le début de la grande moisson, la faucheuse est en phase d'échauffement. La question que nous n'avons pas manqué de poser à la directrice générale est simple : pourquoi attendre le dernier moment pour nous fournir des documents qui sont en sa possession depuis des mois, des documents dont elle a nié l'existence en nous faisant croire que tout se gèrait au niveau des DI ? Nous avons eu deux réponses, mais aucune ne nous convient. La première en provenance de la directrice générale : *"je découvre certains de ces documents en même temps que vous"*. Si cela est vrai, ce n'est même plus de l'amateurisme, c'est de l'incompétence (et non, nous n'avons pas peur de la diffamation,

pour que ce soit diffamatoire, il faut que ce soit faux). Avouer devant les représentants des personnels, qu'elle ne connaît pas les documents qui engagent la structure de l'administration qu'elle dirige... c'est rude... En même temps, lorsque l'on demande des éclaircissements sur les engagements faits par le secrétaire d'Etat lors du déplacement du 22 janvier et que l'on s'aperçoit qu'une partie du cadre supérieur n'était même pas au courant de l'existence du dit déplacement... S'ils ont besoin de renseignements sur l'environnement douanier, ils peuvent toujours se rendre sur le site du SNAD CGT !

Deuxième explication : *"On ne vous les a pas donné parce que l'on ne voulait pas créer du stress, et éviter les risques psychosociaux !!!"* On n'a jamais évité un danger en prétextant qu'il n'existe pas. Quand comptait-elle informer les agents des fermetures ?? le jour de la venue des camions de déménagements. C'est clairement dans la malveillance, on se moque ouvertement des douaniers ! Nous ne comprenons même pas comment on peut se servir de cet argument comme excuse. De plus, c'est une contradiction avec la 1ère explication... voire un mensonge éhonté...

Le quatrième document qui détaille les fermetures des brigades et donne leurs effectifs... il ne nous en apprend pas plus que le précédent sur ce qui va se passer cette année, mais par contre il nous donne les perspectives pour les années suivantes. Ce processus dans lequel la douane s'enferme ne devrait pas laisser survivre beaucoup de brigades de moins de 20 agents... les futures cibles sont de fait désignées.

Voilà pour la parodie de dialogue social qui s'est tenue encore une fois sous l'égide de notre directrice générale !!! parodie s'il en faut puisque la direction a décidé qu'elle tiendrait son CT toute seule une fois notre départ effectif. Elle aurait pu décider d'ajourner les débats le temps que tous les documents nous soient fournis. C'est à la fois la marque d'un manque de respect pour les agents que nous représentons, et d'une absence de courage face à des arguments qui la remettraient en question.

**La CGT traditionnellement ne personnalise pas ses combats, nous nous attaquons aux fonctions et pas aux personnes, mais pour une fois, nous nous demandons, si ce n'est pas notre interlocuteur qui est défaillant.**